



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/06/2022

DÉLIBÉRATION
n° CA 2022 - 87

***Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(École de Management - TSM)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

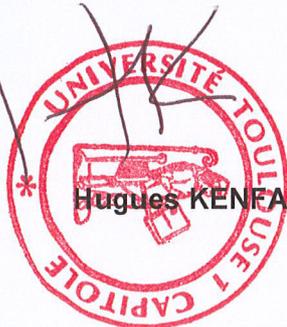
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 28/06/2022
DELIBERATION n° CA 2022 – 87
Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(École de Management – TSM)

Date de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
17/12/2021	Autres contrats, conventions, accords	915102i411	avenant à l'accord de coopération pour un programme court dans le domaine de la gestion entre l'Université Toulouse 1 Capitole, l'École de Management-TSM et l'Université de KU Leuven (Belgique)
2 juin 2022	Autres contrats, conventions, accords	/	convention d'échanges étudiants entre l'université Toulouse 1 Capitole, l'École de Management - TSM et l'université Meiji
Juin 2022	Dons et legs	915001	sortie d'inventaire et don de matériels informatiques